

Poly-Ex

Décapant surpuissant

Propriétés

Décapant puissant fortement alcalin, peu moussant, pour revêtements de sol résistant à l'alcalinité. Agit rapidement sans formation d'odeur désagréable. Élimine facilement et rapidement les protections polymères, les films d'entretien ainsi que les salissures huileuses et grasses.

Composition (selon 648/2004/CE)

Tensioactifs non ioniques < 5 %, savon < 5 %, solvants hydrosolubles, alcalis, parfums.
pH produit concentré : env. 13 pH solution prête à l'emploi : env. 12

Domaine d'application

Pour revêtements de sol résistant à l'eau et à l'alcalinité, comme : PVC, granite, brique et grès. Ne pas utiliser sur du linoléum et des revêtements en caoutchouc, ni sur des sols en pierre calcaire, comme le marbre ou le marbre reconstitué ! Vérifier la résistance du matériau avant application sur un sol difficilement identifiable.

Application

Décapage de revêtements de sol protégés :

1-3 litres pour 8 litres d'eau froide.

Répartir la solution de décapage sur le sol, laisser agir 10 minutes environ. Brosser. Aspirer la solution souillée. Rincer soigneusement à l'eau claire.

Nous déclinons toute responsabilité pour des dommages causés par une utilisation non appropriée du produit.



Décapage

Consommation par m²

Décapage : 90 ml

SGH 05, 07 Danger (produit concentré) ;
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H335 Peut irriter les voies respiratoires. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
Contient : Ethanolamine / Trideceth 5-12 / Potassium Hydroxide (INCI).

Produit non destiné au consommateur final selon 1999/44/CE art. 1.

Conditionnement

Bidon de 10 litres

Réf. j 15 03 10

